

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil, le lundi, 02 décembre 2024, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement **n°229-2024** afin de fixer le nombre de membre composant le conseil municipal.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 03^{ième} jour du mois de décembre 2024.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
